



M. Jacques TEXIER
Président
CISME
10, rue de la Rosière
75015 PARIS

PARIS, le 18 septembre 2013
N/Réf. NC/CL 13-90

Objet : Adhésion à l'accord du 20 juin 2013
CCN des services de santé au travail
interentreprises du 20 juillet 1976

En recommandé avec A.R.

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément aux dispositions de l'article L. 2261-3 et suivants du Code du travail, nous vous informons que le Bureau de la Fédération CFTD des services de santé et services sociaux a pris la décision, en date du 11 septembre 2013, d'adhérer à l'accord du 20 juin 2013 portant révision partielle de la Convention collective nationale des Services de santé interentreprises du 20 juillet 1976.

Cette adhésion est déposée à la Direction Générale du Travail.

Nous informons, dès aujourd'hui, les parties signataires de cet accord : CFE-CGC et SNPST.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie CANEUX,
Secrétaire générale.